

Motion du 6 juin 2012 de MM. Adrien Genecand, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Stefan Kristensen, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Mmes Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Marie Barbey et Danièle Magnin: «Elaboration rapide d'un plan localisé de quartier sur le territoire de la caserne des Vernets».

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 9 octobre 2012)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'Etat de Genève est propriétaire de la parcelle N° 4085, Genève-Plainpalais, dénommée «Les Vernets», qui comporte trois bâtiments destinés à une caserne, un garage, une salle de sport, des bureaux, ainsi que d'autres bâtiments, d'une surface totale de 46 486 m²;
- que l'Etat de Genève a loué la parcelle susmentionnée à la Confédération par convention du 16 octobre 1985, qui arrive à échéance le 31 décembre 2040;
- que le protocole d'accord entre l'Etat de Genève et la Confédération signé le jeudi 1^{er} mars 2012 permettra de libérer la parcelle en cause en 2015;
- les besoins de renouvellement urbain de la parcelle concernée dans le cadre du projet stratégique Praille-Acacias-Vernets (PAV);
- la loi L 10788 du 23 juin 2011 relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets, modifiant les limites de zone sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes);
- que la Fondation Hans Wilsdorf, désireuse de favoriser et de dynamiser le secteur de la caserne des Vernets, a pris l'initiative de procéder à une étude d'urbanisme et d'aménagement portant sur la parcelle en cause prévoyant sur le même périmètre la possibilité de construire 1000 logements au moins, ainsi qu'un groupe scolaire, un bâtiment universitaire et des équipements culturels¹;
- que l'étude susmentionnée a été confiée au bureau d'architecture Brodbeck-Roulet SA qui a ainsi établi un projet détaillé, précis et circonstancié des possibilités d'optimisation du site de la caserne des Vernets;
- que l'étude susmentionnée a été étroitement coordonnée aux études d'aménagement du projet PAV;
- que cette étude respecte les trois principaux objectifs du PAV, à savoir une densification de la zone offrant toutefois une bonne qualité de vie aux occupants, le ratio de 80% de logements et 20% d'activités, plus un programme universitaire et le quota 2/3 de logements d'utilité publique (le tiers restant serait dévolu, selon ladite

¹ Etude disponible au téléchargement sur ([ftp://ftp.brodbeck-roulet.com/Vernets/](http://ftp.brodbeck-roulet.com/Vernets/)) login: publicbr/mot de passe: publicftp

étude, à des loyers libres contrôlés pendant dix ans, mais à l'exclusion de toute commercialisation en PPE);

- que l'ensemble du projet est implanté de façon à créer une vie de quartier, avec de la verdure, répondant aux critères de développement durable et de quartier écologiquement responsable du WWF;
- la possibilité de procéder à la réalisation du projet susmentionné d'ici 2013;
- que l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV) a commandité une étude portant sur ladite zone, projet intitulé *KaZern*, étude complémentaire à la précédente¹,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'élaborer dans les meilleurs délais un plan localisé de quartier (PLQ) sur la zone de l'actuelle caserne des Vernets, sur la base de l'étude commanditée par la Fondation Hans Wilsdorf;
- de veiller à ce que ce PLQ comprenne un minimum de 1000 logements et des équipements publics et culturels correspondant aux besoins exprimés par les associations actives dans ce domaine, notamment l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV);
- de tenir informé le Conseil municipal du résultat de ces démarches.

¹ Cf. <http://www.arv-ge.ch/content/larv-propose-le-projet-kazern-pour-les-vernets>